



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours externe d'ingénieurs-élèves des
ponts, des eaux et des forêts, ouvert aux
élèves préparant en dernière année de
scolarité un diplôme d'ingénieur de
l'institut des sciences et industries du
Vivant et de l'Environnement
(AgroParisTech)

Session 2025

Rédacteur

Hélène FOUCHER – IGEDD

Présidente du Jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

Sommaire

I. LE CONTEXTE GENERAL	3
II. LE DOSSIER D'ADMISSIBILITE	4
OBSERVATIONS GENERALES	5
RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA REDACTION DU CV	7
RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA NOTE DE PRESENTATION	6
RECOMMANDATIONS DU JURY POUR LA LETTRE DE MOTIVATION.....	6
III. L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSION	7
RAPPEL DU SUJET 2025	7
OBSERVATIONS GENERALES ET RESULTATS	10
OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	11
CONSEILS AUX CANDIDATS.....	11
IV. L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION	12
OBSERVATIONS GENERALES	13
EXPOSE DES CANDIDATS	13
DISCUSSION AVEC LE JURY	14
V. SYNTHESE	15

Rapport général de la présidente du jury

*Hélène FOUCHER – Inspectrice générale
CONCOURS D'INGENIEURS-ELEVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS / ISIVE
Session 2025*

I. Le contexte général

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts des eaux et des forêts est ouvert aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'ingénieur de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech) (cf. arrêté du 21 octobre 2024 pour la session 2025).

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé par un arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture. Onze postes ont été ouverts en 2025.

La session 2025 du concours s'est déroulée selon les conditions du décret statutaire, et les dispositions de recrutement prévues par l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié par celui du 23 septembre 2016, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps :

- l'admissibilité est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats, comportant un curriculum vitae, une note de quatre pages maximum ainsi qu'une lettre de motivation de deux pages maximum ;
- l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2), d'une durée de 2 heures, et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4) dont la durée est de 40 minutes.

La date de clôture des inscriptions était le 03 janvier 2025. La liste des candidats admissibles a été publiée le 31 janvier 2025. L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 06 mars 2025 et les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 19 au 23 mai 2025. La réunion d'admission du jury s'est tenue à l'issue, dès le 23 mai 2025. Les résultats ont été publiés le 27 mai 2025, conjointement avec ceux des autres voies du concours externe d'IPEF.

55 candidats ont présenté un dossier conforme pour l'inscription au concours ; 33 ont été déclarés admissibles et 33 se sont présentés aux deux épreuves d'admission (écrit et oral). 11 candidats ont été reçus sur la liste principale (LP) et 02 sur la liste complémentaire (LC).

Le tableau qui suit fournit les statistiques sur les cinq dernières années, depuis les dernières modifications apportées au décret. Il est noté une forte hausse du nombre de candidats pour la session 2025.

Années	2025			2024			2023			2022			2021		
Effectifs	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inscrits	55	29	26	29	16	13	28	14	14	22	11	11	30	16	14
Admissibles	33	14	19	26	14	12	24	12	12	21	11	10	29	15	14
Admis sur LP	11	4	7	10	3	7	9	4	5	8	3	5	8	4	4
Admis sur LC	2	2	0	1	1	0	3	0	3	3	1	2	2	1	1

Les épreuves orales se sont déroulées en présentiel. Les candidats en stage dans les Outre-mer au moment de l'oral ont choisi de revenir dans l'hexagone pour l'épreuve.

II. Le dossier d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury d'un dossier de candidature. Ce dernier doit comporter 3 pièces produites au traitement de texte et adressées au format pdf :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation dont la longueur ne doit pas excéder 2 pages, explicitant l'intérêt du candidat pour les missions, métiers et emplois des IPEF ;
- ainsi qu'une note de présentation de quatre pages au plus. Cette note doit présenter les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi

que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé.

Ce dossier est également utilisé par le jury comme support d'entretien lors de l'épreuve orale d'admission.

Observations générales

Le dossier doit être sincère, fidèle à ce qu'a fait le candidat à la date de remise du dossier et à ce qu'il maîtrise. Il doit être rédigé avec précision et sans exagération. Tout élément figurant dans le dossier peut être évoqué lors de l'épreuve orale d'admission.

Il est conseillé d'apporter le plus grand soin à la préparation de ce dossier. En effet, il doit permettre au jury :

- de discerner, entre autres, les capacités du candidat à prioriser et hiérarchiser les informations ;
- d'apprécier la qualité et la clarté de l'expression des retours d'expériences tant professionnelles que personnelles ;
- d'évaluer la prise de recul du candidat, ses qualités d'ouverture et sa vision des enjeux de développement durable ;
- d'évaluer ses aptitudes au management ;
- d'apprécier son sens de l'intérêt général et du service public ainsi que sa projection dans le corps des IPEF et l'action publique.

Le candidat doit veiller à ce que chaque document composant le dossier présente une plus-value propre par rapport aux deux autres. Il est de son intérêt de faire relire son dossier (fond et forme) par une tierce personne et d'en vérifier attentivement la qualité de numérisation avant de l'adresser au secrétariat du concours.

Le jury émet les recommandations suivantes sur les différentes parties du dossier.

Recommandations du jury pour la rédaction du CV

La plupart des candidats ont présenté des CV structurés et rassemblés en une page. Le jury a parfois regretté des imprécisions dans le CV ou une présentation qui ne permette pas de comprendre aisément le parcours du candidat, en formation et en expérience.

Le jury conseille aux candidats de :

- S'assurer que la structure du CV mette les éléments clés en évidence et éviter les présentations trop complexes ;
- Veiller à la clarté de la rédaction et à la qualité de l'expression. Il convient d'explicitier tous les sigles et abréviations utilisés ;
- Mettre en valeur les particularités des cursus (BTS, DUT, licence, double diplôme ingénieur et master, apprentissage...) ou des compétences spécifiques en précisant leur mode d'acquisition ;
- Être précis sur les dates et durées de formation et de stage ainsi que sur le parcours suivi. Le CV doit permettre de suivre tout le parcours : il est conseillé de présenter un CV chronologique qui intègre les stages dans la formation ;

- Citer les expériences hors cursus ou engagements associatifs pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres, en précisant la nature des missions et tâches confiées ;
- Mettre en évidence les compétences développées au cours du parcours (cursus et hors cursus) ;
- Préciser les centres d'intérêt.

Enfin, le jury rappelle que tout élément du CV est susceptible de faire l'objet d'une question lors de l'épreuve orale.

Recommandations du jury pour la note de présentation

Le jury a parfois regretté des imprécisions dans la note de présentation, qui ne doit pas prendre la simple forme d'un CV détaillé.

Les candidats ont organisé leur note soit de manière chronologique mais de façon plus développée que le CV, soit de manière thématique. Les deux modes sont acceptés par le jury. Ils ont souvent conclu sur les expériences extrascolaires.

Le jury conseille aux candidats de :

- Veiller à la qualité de la syntaxe, à la fluidité de lecture, à la clarté du plan adopté et à la cohérence de l'ensemble. Les fautes d'orthographe et de grammaire doivent être évitées ;
- Utiliser des sous-titres permettant de faire ressortir l'idée principale des développements et structurer les paragraphes afin de faciliter la lecture par le jury (idée-force en première phrase, développements ensuite, listes à puces lorsque cela s'avère pertinent, etc.) ;
- Présenter une sélection avisée des expériences, sans trop entrer dans les détails, tout en restant précis. Le jury attend que les candidats portent un regard critique sur leurs expériences et leurs activités, qu'ils indiquent clairement leur propre contribution, expliquent les résultats qu'ils ont pu obtenir et ce qu'ils en retirent ;
- Le cas échéant, valoriser une période de césure ou de pause dans le cursus ;
- Mettre en évidence les connaissances des institutions internationales, européennes et françaises (nationales et locales) ;
- Présenter certaines expériences, tant scolaires qu'extrascolaires, des projets de groupe ou des activités types proposées ou organisées au sein de l'école. Il est important dans ce cas que le candidat exprime la dimension personnelle de son expérience ;
- Le jury apprécie la sincérité des candidats, y compris pour les centres d'intérêt qui font souvent l'objet d'une question lors de l'épreuve orale.

Recommandations du jury pour la lettre de motivation

Le jury a parfois regretté des éléments trop impersonnels dans la lettre de motivation, qui doit permettre aux candidats d'explicitier en quoi leurs formations, leurs expériences et leurs activités les ont conduits à vouloir s'engager dans la fonction publique et à vouloir occuper des fonctions d'IPEF. Le jury cherche à apprécier l'argumentation de la motivation et la justification de la candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF. Il apprécie que les candidats sachent se projeter dans la carrière en montrant leur connaissance des services.

Le jury conseille aux candidats :

- D'être concrets et sincères ;

- De connaître les concepts cités dans la lettre (service de l'État et des collectivités locales, service public, intérêt général, bien commun, etc.). Les candidats doivent s'attendre à devoir les expliciter à l'oral ;
- D'exposer leur projet professionnel en évitant les formulations vagues et en indiquant explicitement les domaines d'activités, les structures et les types de postes auxquels ils aspirent, et pourquoi, en rappelant la cohérence de ce projet avec leur expérience antérieure ;
- D'exposer ce qu'ils retirent des échanges qu'ils ont eu l'opportunité d'avoir avec des IPEF en poste ;
- De faire le lien entre les compétences qu'ils ont développées, savoir-faire et savoir-être, et celles que les IPEF doivent pouvoir mobiliser dans les principales situations professionnelles qu'ils sont susceptibles de rencontrer ;
- Dans l'hypothèse d'un projet de formation doctorale en premier poste, de préciser les motivations et la manière dont ce projet peut s'insérer dans un parcours d'IPEF et la valeur ajoutée pour les emplois potentiels.

III. L'épreuve écrite d'admission

Cette épreuve était commune aux trois concours externes de recrutement dans le corps des IPEF. Elle a été préparée conjointement par les membres des jurys de ces concours.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note administrative synthétique à partir d'un dossier documentaire portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou courriers administratifs, des textes réglementaires. Son coefficient est de 2. L'épreuve dure 2 heures.

Rappel du sujet 2025

« Les Alpes sont frappées de manière récurrente par des phénomènes météorologiques extrêmes, qui entraînent parfois des décès, des dommages importants, des évolutions marquées des paysages, comme lors de la tempête Aline de 2023. Sous l'effet du dérèglement climatique, leurs caractéristiques, évoluent et affectent les activités économiques locales, notamment le tourisme hivernal, la sylviculture et l'agropastoralisme.

Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) a vocation à être approprié au niveau régional. D'autres outils, spécifiques à la prévention des risques naturels, portés par les collectivités locales, visent à réduire la vulnérabilité des territoires. Par ailleurs, l'aménagement du territoire repose largement sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

En tant que chargé(e) de mission auprès du Secrétaire général aux affaires régionales (SGAR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, vous êtes sollicité(e) pour élaborer une note spécifique sur le massif alpin en vue d'une prochaine session de la « COP régionale », consacrée à l'adaptation des territoires. Votre note devra :

- 1. Rappeler les principaux impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les activités dans les Alpes françaises,*
- 2. Identifier les outils et les acteurs de la prévention des risques naturels au regard des nouveaux enjeux de résilience des zones de montagne ;*

3. Au-delà, formuler des recommandations concrètes en vue de la mise en place d'une politique d'adaptation régionale de la montagne dans les domaines que vous jugerez utiles.

Recommandations :

Il est recommandé de limiter la longueur du texte à 4 pages rédigées dans une écriture de taille moyenne avec saut de ligne simple et espacement des paragraphes. Il ne vous est pas demandé de formalisme administratif de type « Dossier suivi par » ou autres.

L'attention des candidat-e-s est appelée sur les qualités recherchées : fluidité, clarté et concision de l'expression, lisibilité du plan, cohérence et précision de l'argumentation. L'argumentation doit être construite et illustrée à partir du dossier fourni.

Nota bene : certains documents sont reproduits dans leur intégralité ; d'autres ne sont que des extraits.

Pièces constitutives du dossier (67 pages) :

- 1 L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. GIEC, 2020
- 2 Document de présentation du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique. 2024
- 3 Un village anéanti par une « lave torrentielle ». Le Monde, 25/06/2024
- 4 Montée en altitude du risque avalanches avec le changement climatique. INRAE, octobre 2021
- 5 Évolution de la stabilité des infrastructures construites sur le permafrost dans les Alpes françaises. P-A Duvillard et al., 2019
- 6 Risques d'origine glaciaires et périglaciaires. Rapport d'inspections générales, décembre 2022
- 7 Les outils de la prévention des risques naturels. Extrait de sites Internet
- 8 La gestion publique des risques, mieux coordonner les actions, faire émerger une vision d'ensemble. Rapport de la Cour des Comptes, juin 2023
- 9 France Nation Verte - Planifier l'adaptation au changement climatique - Cadrage et enjeux - 27 juin 2024. Secrétariat général à la planification écologique
- 10 Les COP régionales - Extrait du site du ministère chargé de l'environnement
- 11 Fonds vert Axe 2 : appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents - édition 2024. Cahier d'accompagnement
- 12 SRADDET Auvergne Rhône-Alpes
- 13 Convention interrégionale du Massif des Alpes 2021 -2027
- 14 Changement climatique en montagne. ANCT, 2023, 2024
- 15 Appel à projets STePRiM (Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne). Cahier des charges, 2023
- 16 Rapport sur l'adaptation des stations de montagne face au changement climatique. Conférence de presse du premier Président de la Cour des Comptes, février 2024
- 17 Les forêts alpines et le changement climatique. Parc de la Vanoise
- 18 Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques gravitaires et incendie en France. UICN Comité français, 2022
- 19 Guide des sylvicultures de montagne pour les Alpes du Sud
- 20 Orientations pour l'adaptation au changement climatique des peuplements forestiers vulnérables ou déperissants, en fonction des enjeux présents. DRAAF et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- 21 Alpages Sentinelles. 2021
- 22 « Une incroyable opportunité de repenser nos vies ». Libération, 03/10/2024
- 23 Glossaire »

Observations générales et résultats

Les auteurs ont retenu un sujet de mise en situation sur des enjeux auxquels peut être confronté un IPEF en fonction dans le secteur public, sur un dossier concret et d'actualité.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat à :

- Identifier et comprendre rapidement la problématique et les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- Contextualiser la commande pour bien y répondre ;
- Analyser rapidement les données et documents fournis pour illustrer les propos ;
- Formuler des préconisations argumentées à partir d'un diagnostic objectif ;
- Structurer dans un délai contraint une note administrative synthétique et directement exploitable par l'autorité destinataire.

Le jury a particulièrement veillé à adapter les termes du sujet à la durée de l'épreuve en circonscrivant le périmètre du sujet et en proposant un volume de dossier exploitable rapidement. La recommandation sur la longueur de la copie vise à éviter que les candidats ne s'engagent dans une rédaction trop longue et à favoriser la qualité de leur production.

Les 33 candidats admissibles, se sont présentés à l'épreuve écrite d'admission. Les notes ont été réparties de 6 à 16,5 sur 20 :

- 6 copies entre 6 et 10 (non compris) ;
- 18 copies entre 10 et 15 (non compris) dont 8 supérieures à 13 ;
- 9 copies à 15 ou plus.

Le jury n'a pas attribué de note éliminatoire (en-dessous de 6).

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Comme le montrent les notes obtenues, d'une manière générale, le sujet a été compris et a pu être traité par la majorité des candidats dans le temps imparti.

Le jury a eu la satisfaction de lire de bonnes copies.

Néanmoins, quelques candidats ont omis d'introduire et de conclure leur copie. Certaines conclusions étaient rapides et sans fond.

Plusieurs difficultés et limites ont été relevées par le jury :

- Un traitement partiel des aspects du sujet traduisant une exploitation insuffisante du dossier, un manque de mise en perspective, d'appropriation et d'analyse des documents. Ce dernier point a clairement différencié les bonnes copies des autres ;
- Un déséquilibre entre les différentes parties de la note pouvant traduire une gestion du temps insuffisante ;
- Des analyses lacunaires et des développements parfois trop succincts, imprécis, voire contradictoires ;
- Des références aux politiques publiques parfois insuffisantes et pouvant manquer d'actualité ;
- Un manque de compréhension et une appréhension insuffisante du rôle des acteurs sur les territoires ;

- Une analyse parfois superficielle et qui se contente de reproduire le contenu des documents, insuffisamment étayée ou qui ne reprend pas les exemples locaux ;
- Des orientations parfois d'ordre général, non contextualisées et pouvant traduire un manque de clairvoyance ;
- Une certaine confusion dans l'argumentation et les préconisations ;
- Des préconisations trop rares et souvent peu détaillées ;
- Un respect parfois partiel de la commande pouvant traduire un manque de maîtrise de la note administrative ;
- Une formulation parfois trop informelle pour une note écrite ;
- Une orthographe laissant dans certaines copies largement à désirer (nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire, ...) ;
- Certaines copies difficiles à lire du fait d'une écriture chaotique parfois presque illisible.

Conseils aux candidats

Le jury rappelle au préalable que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect des consignes.

Les autorités attendent des IPEF un bon niveau de maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, indispensable pour assurer fluidité de lecture et clarté de la rédaction, tant dans leurs productions directes que pour valider les travaux de leurs collaborateurs. Un style concis, clair, professionnel et opérationnel est apprécié.

Le jury a trouvé que le niveau général d'expression écrite était correct. Les correcteurs ont parfois rencontré des difficultés particulières vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres soulignés facilitant la lecture.

Parvenir à se détacher de la paraphrase des documents constitutifs du dossier bénéficie au candidat, par la prise de recul ainsi démontrée mais aussi du fait de la facilité de lecture qui en résulte, en général.

Le plus souvent, les candidats ont saisi les attentes d'une note administrative. Ils ont fait l'effort de présenter leur copie sous un format professionnel, ce que le jury a apprécié malgré d'inévitables maladresses, sans conséquence.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien appréhender une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments demandés, en s'inspirant pour le plan de l'énoncé du sujet.

La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant. Une durée d'épreuve de 2 heures ne permet pas a priori de longs développements.

Le dossier comportait des documents qui apportaient toute la matière nécessaire à la rédaction d'une note synthétique mais argumentée. Il est attendu des candidats que, dans le potentiel ouvert par ces documents, ils sachent identifier et hiérarchiser les éléments essentiels pour l'autorité commanditaire.

L'introduction doit être courte. Elle doit cadrer d'emblée la commande. Les références réglementaires et législatives doivent être précises. La conclusion doit renforcer les préconisations ou faire une ouverture sur la politique publique afférente. Les candidats doivent veiller à ne pas trop s'étendre sur la première partie qui, en général, pose les enjeux ou la situation, pour avoir le temps d'énoncer des propositions construites et opérationnelles.

La copie doit permettre de vérifier que les candidats ont une bonne compréhension des enjeux. Il est attendu que les analyses proposées et les propositions soient argumentées, en s'appuyant notamment sur des éléments concrets et/ou chiffrés figurant dans le dossier. De plus, la copie doit démontrer une certaine compréhension de la sphère de l'action publique.

Enfin, le jury apprécie – comme les futurs employeurs des IPEF – les notes dont la construction d'ensemble facilite la lecture et l'identification des messages-clés. À cet égard, le jury recommande : (i) de recourir à des titres et sous-titres signifiants, présentant l'idée-clé de la section de note qu'ils introduisent ; (ii) de commencer chaque paragraphe par son idée-clé, qui est ensuite illustrée ou étayée par les développements ; (iii) de recourir à des listes à puces à chaque fois que cela est pertinent.

IV. L'épreuve orale d'admission

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, fondé tant sur le dossier constitué pour l'admissibilité que sur la présentation orale. La durée de cette épreuve est de 40 minutes, et son coefficient est de 4.

L'épreuve commence par un exposé des candidats d'une durée de 10 minutes au plus, suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury. Il s'agit d'évaluer l'aptitude des candidats à mobiliser dans leur futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école. L'épreuve doit également permettre d'apprécier leur motivation et leur adéquation avec les fonctions d'IPEF.

Observations générales

Le jury s'attache à créer les conditions d'un échange fructueux avec les candidats. Il les accueille en précisant les modalités de l'entretien. Il se montre bienveillant. Il écoute leur exposé initial sans les interrompre mais les prévient en cas de risque de dépassement. Il crée un climat de confiance en construisant les premiers échanges à partir d'éléments factuels présents dans leur dossier.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

Les 33 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les notes ont été réparties de 6,25 à 20 sur 20 comme suit :

- 15 notes entre 6 et 10 compris ;
- 6 notes entre 10 et 15 compris ;
- 12 notes supérieures à 15 (dont 8 notes au-dessus de 18 compris), ce qui témoigne de la qualité des candidatures.

Exposé des candidats

Cette séquence a été bien maîtrisée par les candidats. Le temps imparti de 10 minutes a été respecté, le président du jury invitant parfois les candidats à conclure rapidement. Le jury a constaté cette année que des candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps qui leur était

imparti. Ceci ne les a pas pénalisés, mais les expose mécaniquement à davantage de questions du jury par la suite.

Pour la plupart, les candidats ont choisi une présentation chronologique de leurs parcours se concluant par l'exposé de leurs motivations. D'autres, en nombre plus restreint, ont privilégié une présentation thématique plus originale et personnelle, centrée sur les éléments marquants de leur parcours et destinée à convaincre de leur aptitude à occuper des fonctions d'IPEF. Le jury s'est attaché à juger de la clarté, de la fluidité et de la cohérence des exposés en lien avec une motivation étayée pour rejoindre le service public. Le jury a apprécié lorsque l'exposé n'était pas une simple redite du dossier écrit de candidature, mais apportait une réelle plus-value par rapport à celui-ci et témoignait d'un enthousiasme sincère pour les carrières des IPEF.

Il est rappelé que les membres du jury disposent des dossiers des candidats et que la présentation orale leur donne l'occasion de mettre en exergue les éléments qui appuient au mieux leur candidature. Le cas échéant, l'exposé permet aux candidats ayant constitué leur dossier d'admissibilité avant d'avoir trouvé leur stage de fin d'études de « mettre à jour » leur dossier, d'explicitier leur choix et comment ils situent ce stage dans leur parcours professionnel. Le cas échéant, les candidats sont aussi amenés à expliciter leur projet de thèse.

Le jury s'est, en effet, attaché essentiellement à la qualité de l'expression, au sens donné à l'engagement dans la fonction publique et à l'entrée dans le corps des IPEF, à la capacité des candidats à problématiser leur présentation. Il a parfois regretté des discours convenus, grandiloquents ou manquant de sincérité.

La présentation orale des candidats introduit aussi la suite de l'entretien. Ils doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des éléments présentés, ou figurant dans leur dossier, ou évoqués lors de leur présentation. Ils doivent veiller à ne pas faire valoir des compétences, des connaissances, ou exprimer des concepts qu'ils ne seraient pas ensuite en mesure de justifier ou d'expliquer.

Discussion avec le jury

Le temps de discussion s'est déroulé en trois phases, sous la forme d'une série de questions-réponses portant sur :

- le dossier et l'exposé du candidat ;
- les enjeux des politiques publiques, d'actualité, d'abord en lien avec les affinités du candidat ; puis plus ouvertes, en lien avec les principaux métiers possibles des IPEF. Cette phase s'est achevée par une mise en situation ;
- des questions destinées à cerner la personnalité des candidats et plus orientées sur leur projection dans le corps des IPEF et leurs perspectives dans les postes accessibles au corps.

Le jury se retrouve en présence de candidats de parcours, d'âge et de projets divers. Il cherche à apprécier les candidatures au regard des domaines d'activité du corps des IPEF et des attentes plus larges de l'administration, pour une carrière longue de futurs cadres supérieurs et dirigeants de la fonction publique. Il s'attache à adapter les questions au parcours des candidats, tout en cherchant à évaluer leur curiosité pour l'administration, les politiques publiques en général et les domaines relevant de la compétence des IPEF.

Le jury attire l'attention des candidats sur la durée de l'entretien. Trente minutes permettent d'aborder un nombre important de questions (plus de 30 en général) pour d'une part comprendre et approfondir les différents aspects du CV, de la lettre de motivation et de la note de présentation.

Les échanges peuvent d'autre part porter sur des aspects techniques liés au parcours des candidats, des sujets de culture générale ou d'actualité, essentiellement en lien avec les domaines d'intérêt des IPEF, et sur les enjeux, compétences et moyens d'action des principaux employeurs (administration d'Etat, mais aussi opérateurs, collectivités, ...) et des acteurs publics en particulier. Les candidats qui disent être experts ou spécialistes de domaines particuliers doivent s'attendre à ce que le jury les questionne sur cet élément de leur dossier.

Pour mesurer l'implication des candidats, leur curiosité, leur ouverture, les leçons qu'ils tirent de leurs expériences et leurs perspectives de carrière, le jury attend des réponses concises et argumentées. Il est admis que les candidats prennent un - court - temps de réflexion pour préparer une réponse circonstanciée. Le temps étant compté, il convient d'éviter de digresser ou de se répéter ; le jury peut alors prendre l'initiative de passer à une nouvelle question. Le candidat a aussi la possibilité d'indiquer qu'il ne sait pas répondre à une question, ce qui est préférable à une réponse fantaisiste. De façon générale, le jury apprécie les capacités de raisonnement des candidats, qui peuvent formuler des hypothèses, utiliser leurs compétences analytiques ou procéder par analogie avec des domaines qu'ils connaissent pour proposer une réponse acceptable, ainsi que leur honnêteté intellectuelle et leur sincérité.

Les mises en situation permettent notamment au jury d'évaluer les capacités relationnelles et managériales des candidats. Il est essentiellement attendu des candidats, qui n'ont pas encore eu de réelle expérience professionnelle, qu'ils témoignent de leur sincérité et d'une approche réfléchie et mesurée dans la construction de leurs réponses. Les candidats ne doivent pas hésiter à prendre en note la situation qui leur est présentée ainsi qu'à poser toute question de contexte de nature à nourrir leur réflexion et les réponses qu'ils proposeront au jury.

Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles ou personnelles, sont appréciées. Il est alors attendu des candidats qu'ils aient eu la curiosité de dépasser le simple champ des activités qu'ils avaient à accomplir, en s'intéressant aux structures qui les ont accueillis et à la thématique plus générale à laquelle leur mission a contribué, voire aux politiques publiques auxquelles ils se rattachaient.

De même, le jury attend des candidats ayant réalisé un stage long à l'étranger ou une année de césure qu'ils valorisent les expériences marquantes de cette période.

Le jury peut également faire référence aux autres engagements ou centres d'intérêt personnels cités par les candidats, dès lors qu'ils contribuent à leur motivation ou à la discussion.

En outre, les candidats qui abordent la thématique objet de l'épreuve écrite peuvent s'attendre à des questions du jury en rapport avec l'actualité ou les politiques publiques.

Le jury est attentif à la capacité des candidats à faire le lien entre leur expertise et les politiques publiques. Il n'est pas demandé aux candidats de maîtriser l'ensemble des vastes domaines de compétence du corps. Il est en revanche attendu qu'ils s'intéressent à différentes thématiques scientifiques ou techniques ainsi qu'aux cadres juridiques européens et français. Le jury attend qu'ils aient une vision de l'action publique en administration centrale ou en déconcentrée et qu'ils mettent en évidence des aptitudes à concevoir, mettre en œuvre, articuler et évaluer les politiques publiques.

Le jury comprend que la projection des candidats sur les parcours professionnels dans la haute fonction publique ne soit pas pleinement aboutie. Cependant, ils doivent pouvoir préciser ce qu'ils estiment pouvoir apporter.

Des candidats manifestent leur intérêt pour un domaine très précis de formation d'ingénieurs-élèves. Il convient alors de le justifier. De façon générale, la formation est un moyen mais pas un objectif.

Des candidats peuvent faire état d'expériences dans le secteur privé. Le jury est alors amené à interroger leur choix d'un engagement long au service de l'Etat – singulièrement en l'absence de toute expérience dans le secteur public – et leur appréciation des relations public/privé.

Concernant plus particulièrement la formation doctorale, cette possibilité est ouverte aux jeunes IPEF. Son évocation doit être cohérente avec la présentation des candidats, notamment avec leur parcours académique. L'exposé des objectifs à plus long terme en tant que futurs ingénieurs-docteurs (et non pas simplement chercheurs stricto sensu) doit permettre au jury d'apprécier ce que cette formation apportera au corps.

Plusieurs candidats ont su faire preuve de maturité, de prise de recul et de hauteur de vue par rapport à leurs expériences. Le jury a apprécié lorsque les candidats ont été capables de réinvestir leurs connaissances et leurs compétences sur d'autres champs thématiques du domaine de compétence des IPEF en dehors de leur expertise première.

Le jury a en revanche constaté que les candidats qui présentent des connaissances solides de la fonction publique ont souvent eu une expérience professionnelle (stage) des services publics. Ils peuvent alors faire valoir la connaissance des circuits de la décision publique, de ses acteurs et de ses instances. L'organisation administrative du pays, les rôles respectifs des différents acteurs - et employeurs potentiels - (État : central et services déconcentrés, collectivités notamment), sont parfois trop peu maîtrisés, même par des candidats en stage de fin d'étude dans des services publics. En outre, le jury s'étonne que les candidats aient une connaissance souvent ténue des institutions européennes et de leur fonctionnement.

D'une façon plus générale, l'oral comporte une importante composante de relations entre les candidats et le jury. Le jury attend des candidats de la sincérité, du recul et du professionnalisme. Il entend que les candidats se soient forgés et expriment leurs propres avis.

Le jury est toujours bienveillant et se donne pour règle de ne pas poser de questions volontairement déstabilisantes. Cela doit permettre aux candidats d'exprimer au mieux leur potentiel et au jury d'évaluer le plus objectivement possible les aptitudes des candidats à entrer dans le corps des IPEF. L'oral reste malgré tout une épreuve exigeante pour les candidats.

Le jury a constaté que certains candidats n'ont pas suffisamment préparé l'oral. L'épreuve orale n'est pas un jury de recrutement, c'est une épreuve du concours qui ne se limite pas à la présentation de 10 minutes. Il est attendu des candidats des connaissances sur tous les sujets susceptibles d'être traités par les IPEF et abordés dans le dossier (pas seulement l'agriculture et l'environnement, mais aussi les institutions, le transport, ...), ainsi qu'une prise de recul, des connaissances approfondies dans les domaines explorés et des connaissances générales sur les autres domaines. Enfin, le candidat doit s'être intéressé à l'actualité récente des ministères.

V. Synthèse

Le concours externe d'IPEF demande une préparation sérieuse. Il est conseillé aux candidats d'y consacrer un temps suffisant, non seulement pour monter le dossier et apprendre à rédiger une note administrative, mais également pour préparer l'entretien avec le jury, singulièrement le temps de discussion avec le jury qui suppose une solide culture générale administrative dans les champs de compétence des IPEF.

Il est conseillé aux candidats de s'informer sur les principales politiques portées par les ministères où travaillent des IPEF et sur les différents acteurs publics. Ils sont invités à rencontrer des IPEF avant le concours pour prendre conscience de la réalité des métiers exercés et leur diversité. Les meilleurs candidats évitent le formatage du propos et font preuve d'une vision personnelle. Ils répondent d'emblée aux questions et formulent des réponses précises et illustrées par leur expérience.

De manière générale, le jury a apprécié le bon niveau des candidats et de leurs dossiers, leur engagement dans l'action publique et la maturité dont la plupart a su faire preuve. La sélection s'est faite d'abord sur la qualité des dossiers de candidature. Au niveau de l'épreuve écrite, le jury a apprécié les capacités de compréhension, de synthèse et de rédaction en temps très limité. L'épreuve orale a permis d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances, la maîtrise de leurs sujets d'étude, leur ouverture et leur curiosité intellectuelle. L'entretien a également eu pour objectif d'apprécier le dynamisme des candidats, leur comportement, leurs qualités humaines, la cohérence et la solidité de leurs projets professionnels. Globalement, le jury s'est attaché à cerner la projection des candidats dans le corps et leur motivation à rejoindre la haute fonction publique.